

N° D'ORDRE : 2018-034

MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER
E X T R A I T
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*Nombre de Conseillers**En exercice : 29**Présents : 22**Pouvoirs : 04**Excusés : 02**Absent : 01**Qui ont pris part**à la délibération : 25**Date de convocation : 4 avril 2018*SEANCE DU 10 AVRIL 2018

Etaient présents : M. VINCENT Gilles, Maire – M. BALLESTER Alain – Mme MONTAGNE Françoise – M. HOEHN Gérard – Mme ROURE Simone - M. MARIN Michel – Mme GIOVANNELLI Marie-France (arrivée à 18h40) - M. BLANC Romain – M. LHOMME Bernard – M. KUHLMANN Jean – M. BOUVIER Remy – Mme DEMIERRE Colette – Mme ROUSSEAU Brigitte – M. TOULOUSE Christian – M. CHAMBELLAND Michel - Mme BALS Fabienne - Mme PICHARD Laure – Mme. MATHIVET Séverine (arrivée à 18h55) - Mme LABROUSSE Sylvie – M. GRAZIANI Frédéric - Mme ARGENTO Katia – M. COIFFIER Bruno.

Pouvoirs : Mme DEFAUX Catherine à Mme ROURE Simone ; M. VENTRE Jean-Claude à Mme MONTAGNE Françoise ; Mme ESPOSITO Annie à M. BALLESTER Alain ; M. CORNU François à M. COIFFIER Bruno ;

Absent : M. PAPINIO Raoul

Excusés : Mme LEVY Séveryn - M. POUMAROUX Jean.

Secrétaire de séance : Mme ARGENTO Katia.

07 – AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2017 – BUDGET PRINCIPAL COMMUNE

Monsieur le Maire donnera la parole à Monsieur BALLESTER, 1^{er} Adjoint, qui exposera à l'Assemblée que l'instruction comptable M14 applicable au budget principal de la commune fait obligation de procéder à l'affectation des résultats de l'exercice écoulé, à savoir celui de 2017.

Le compte administratif 2017 présentant un excédent de fonctionnement de 1 796 929.79 €. Monsieur le 1^{er} Adjoint proposera d'affecter l'intégralité de ce résultat en report à la section de fonctionnement (ligne 002 – recettes) au BP 2018.

Le compte administratif 2017 présentant un solde d'exécution d'investissement de 138 756.36 €, Monsieur le 1^{er} Adjoint proposera d'affecter l'intégralité du solde en report à la section d'investissement (ligne 001 – recettes) au BP 2018.

Le Conseil Municipal délibérant,

- OUI l'exposé de M. le 1^{er} Adjoint, Délégué aux Finances ;
- VU le Code Général des Collectivités ;

- VU le compte administratif 2017 du budget de la commune ;
- VU l'excédent de fonctionnement ;

DECIDE PAR 23 POUR ET 2 ABSTENTIONS (M. COIFFIER ; M. CORNU)

- D'approuver l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 du budget principal de la commune.

Fait à Saint-Mandrier-sur-Mer, le 12 avril 2018, pour extrait conforme.

**Signé : Le Maire
Gilles VINCENT**